

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 06/206 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE PROJET DE CONFORTEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA JETEE DES PECHEURS DANS LE PORT DE COMMERCE D'AJACCIO

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2006

L'An deux mille six, et le vingt trois octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETI José, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
M. CHAUBON Pierre à Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique
M. GUAZZELLI Jean-Claude à Mme FILIPPI Geneviève
M. MARCHIONI François-Xavier à M. OTTAVI Antoine.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002/92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 06/20 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mars 2006 portant approbation du Budget Primitif 2006,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APROUVE le principe et les caractéristiques principales du projet de confortement et d'aménagement de la jetée des pêcheurs dans le port de commerce d'Ajaccio pour un montant total de 830 000 € H.T., soit 900 000 € T.T.C., tels que décrits dans le rapport joint en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le plan de financement proposé dans le rapport joint.



ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à conduire les procédures réglementaires en vue de la réalisation du projet.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter les demandes de subventions correspondantes au titre du Plan Exceptionnel d'Investissements.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les appels d'offres nécessaires à la réalisation des travaux concernés.

ARTICLE 6 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

AJACCIO, le 23 octobre 2006

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Camille de ROCCA SERRA



ANNEXES

PORT DE COMMERCE D'AJACCIO CONFORTEMENT ET AMENAGEMENT DE LA JETEE DES PECHEURS

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le présent rapport relatif au projet de confortement et d'aménagement de la jetée des pêcheurs dans le port de commerce d'Ajaccio ainsi que son plan de financement et ses principales caractéristiques en vue du lancement des procédures réglementaires et des appels d'offres nécessaires à la réalisation des travaux.

I. DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ACTUEL

La jetée des pêcheurs est située au pied de la citadelle dans le bassin Tino Rossi du port de pêche et de plaisance d'Ajaccio.

C'est un ouvrage poids ancien qui protège de la houle les navires situés dans le bassin.

Il est utilisé pour l'accostage et l'amarrage des bateaux, côté intérieur par les pêcheurs et côté extérieur par les bateaux qui assurent des liaisons touristiques locales. Il est situé en site urbain à proximité de commerces et fréquenté par des promeneurs.

Cet ouvrage a une longueur totale de 113 m et se décompose en 2 parties :

- une première zone de 47 m de long sur un niveau, utilisée par les liaisons touristiques et les pêcheurs,
- une seconde zone de 66 m sur 2 niveaux, utilisée par les pêcheurs.

La jetée des pêcheurs est constituée de blocs de 3,00 de large environ qui sont, soit empilés par deux, soit creux sur toute la hauteur et qui ont été ensuite remplis de béton une fois en place.

II. ETAT PATHOLOGIQUE DE L'OUVRAGE

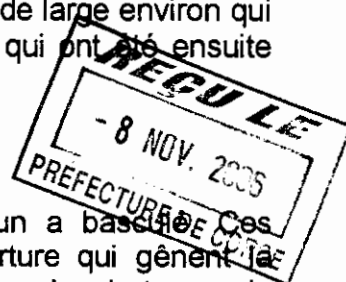
D'une manière générale, les blocs ont bougé et un a bascule Ces mouvements ont créé des «marches» sur la dalle de couverture qui gênent la circulation piétonne, notamment les personnes embarquant sur les bateaux de croisières.

Lors d'une visite subaquatique, il a été relevé des affouillements sur l'ensemble de l'ouvrage et principalement dans la première partie.

Par ailleurs, les réseaux d'alimentation en eau potable et électrique sont hors service et ne répondent plus aux normes. Les bornes de distribution sont dégradées et accessibles au public. L'éclairage public, inesthétique, est fortement endommagé.

III. PRESENTATION DU PROJET ENVISAGE

Au vu de l'état pathologique décrit ci-avant, des travaux doivent être entrepris afin de remettre en état, conforter et aménager la jetée des pêcheurs.



Le projet a été établi en concertation avec les représentants des usagers de cette jetée (la Chambre de Commerce d'Ajaccio et de la Corse du Sud, la Prud'homie des pêcheurs et les compagnies touristiques ainsi les aménagements envisagés permettront de répondre aux besoins exprimés.

Les travaux envisagés ont pour objectif :

- de remettre en état l'ouvrage,
- d'améliorer les conditions de travail des pêcheurs en élargissant la plateforme actuelle,
- d'améliorer l'accès aux navires touristiques en élargissant la zone destinée à leur activité qui sera séparée par un garde corps de celle des pêcheurs,
- de supprimer les obstacles au sol pour améliorer et sécuriser la circulation piétonne,
- de remettre en état l'ensemble des réseaux et des points de distribution d'eau et d'électricité,
- d'effectuer un traitement esthétique de la jetée défini en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France.

a) Dans la première zone :

Cette zone présente les désordres les plus conséquents, il est envisagé de conforter l'ouvrage existant en réalisant un voile béton de part et d'autre. Il sera ainsi élargi côté intérieur de 0,70 m et coté extérieur de 0,90 m. La dalle de couverture en béton sera démolie et refaite en intégrant des fourreaux pour recevoir les canalisations.

Un garde-corps sera installé pour séparer la zone affectée aux passagers devant accéder aux bateaux des croisiéristes et celle destinée aux pêcheurs.

b) Dans la seconde zone :

Un élargissement de 0,70 m côté bassin intérieur est prévu pour reprendre les affouillements en pied et offrir un espace de travail plus important aux pêcheurs. Côté extérieur, les affouillements ponctuels seront comblés par du béton. La dalle de couverture en béton sera démolie et sera refaite en intégrant les fourreaux des canalisations.

L'extrémité de la jetée est fortement affouillée et présente un basculement général de la structure. Les travaux consisteront à conforter les fondations et à entourer l'extrémité de la jetée par un voile béton.

c) Remise à niveau des réseaux et des équipements :

Les anneaux actuels d'amarrage des bateaux sont fixés en partie supérieure de la dalle et présentent des obstacles aux déplacements des usagers, ils seront repositionnés sur le débord vertical de la jetée.

Il sera mis en place des échelles en inox, en partie centrale et en extrémité de la jetée Est.

Les candélabres actuels seront déposés et remplacés par des appliques et des bornes pour privilégier un éclairage d'ambiance bas.

Les travaux prévoient la dépose de l'ensemble des réseaux actuels. Les fourreaux des canalisations seront positionnés dans la dalle de couverture. De nouvelles bornes de distribution (eau et électricité) seront installées et intégrées dans des bancs en pierres similaires à ceux du quai Brancaloni.

Le béton de la dalle de couverture aura un aspect balayé et l'ensemble des nez de quai sera constitué de moellons en pierre.

IV. EVALUATION DU COUT

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 830 000 € H.T., soit 900 000 € T.T.C.

V. FINANCEMENT

Il est proposé de financer ces travaux de la manière suivante :

- Programme Exceptionnel d'Investissements 70 % soit 582 120 € HT
- Collectivité Territoriale de Corse 30 % soit 249 480 € HT

Ce plan de financement ne deviendra définitif qu'après approbation par le Corepa.

VI. DEROULEMENT DE L'OPERATION

a) Démarches administratives préalable aux travaux

La jetée des pêcheurs est située en Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP). Le projet de confortement et d'aménagement a été établi en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France qui a émis un avis favorable sur les travaux envisagés.

Les autorisations administratives réglementaires devront être obtenues avant de démarrer les travaux et notamment la déclaration au titre de la loi sur l'eau.

b) Réalisation des travaux

Le démarrage des travaux est envisagé pour le début de l'année 2007.

Le délai de réalisation des travaux est estimé à 8 mois. En accord avec les représentants des usagers de la jetée, ils seront interrompus pendant la période estivale.

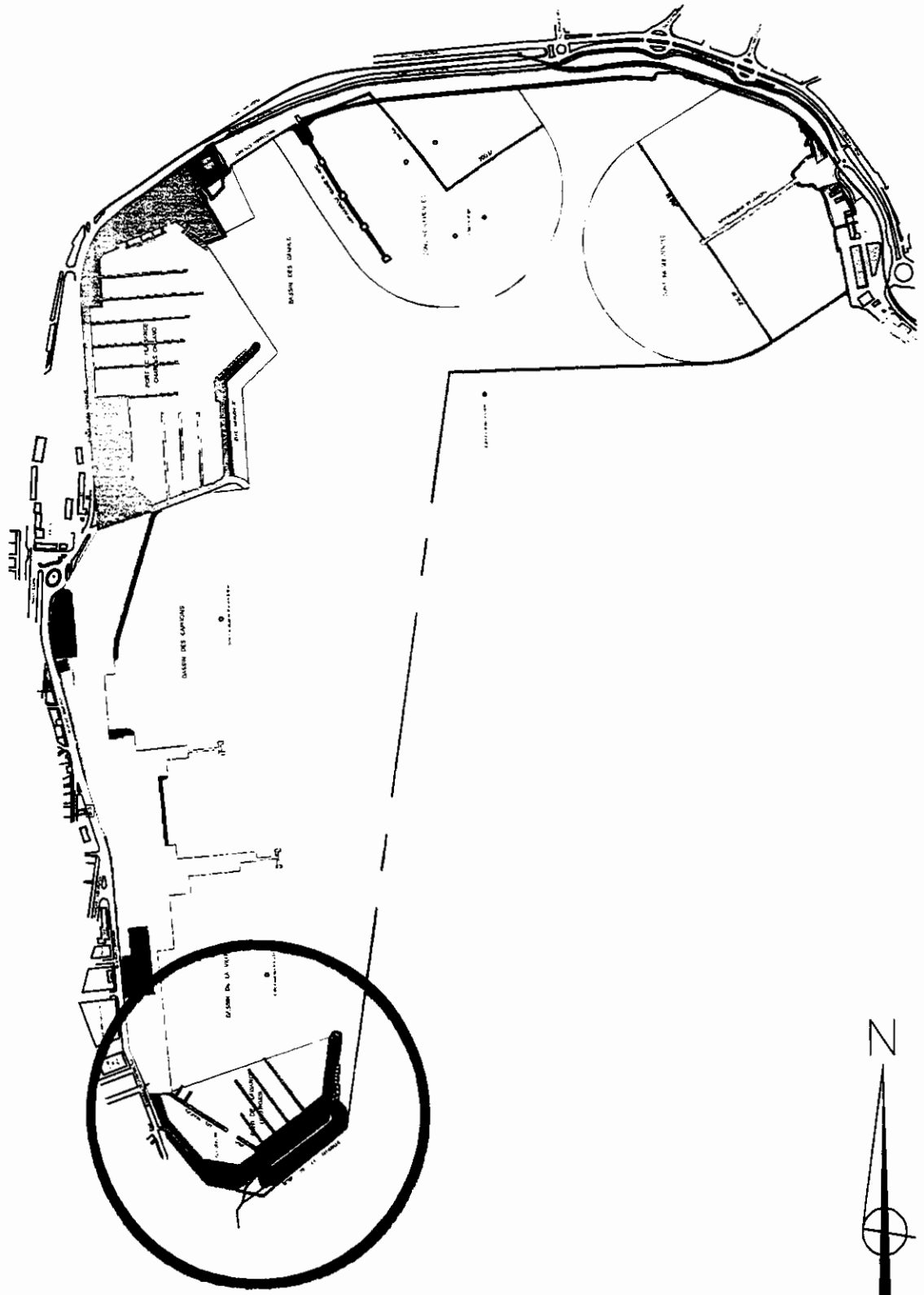
PLAN DE SITUATION

RECU LE
- 8 NOV. 2005
PREFECTURE DE CORRE

Port d'AJACCIO

Aménagement et confortement de la jetée des pêcheurs

échelle : $\frac{1}{1000}$



ESTIMATION

PORT DE COMMERCE D'AJACCIO

Confortement et aménagement de la jetée des pêcheurs

	HT	TVA	TTC	
I - TRAVAUX				
Préparation du chantier	28 000			
Travaux préparatoires	166 000			
Travaux Structures	496 000			
Travaux Electriques	21 000			
Travaux Eau Potable	4 800			
Réception	400			
Total I	716 200	8,0%	773 496	
II - INGENIERIE & DIVERS				
LES	7 100	19,6%	8 492	
visas plans	5 000	19,6%	5 980	
SPS	2 700	19,6%	3 229	
divers (pub)	4 000	19,6%	4 784	
Total II	18 800		22 485	
Total I + II	735 000		795 981	valeur 06/2006
III - ALEAS				
aléas techniques	71 620	8,0%	77 350	10% de total I
aléas économiques	24 199	8,30%	26 206	3% (travaux de janv. à sep. 2007)
Total III	95 819		103 556	
Total I + II + III	830 819		899 537	
arrondi à	830 000		900 000	